



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance ordinaire du conseil

Samedi le 16 avril 2016

13h00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2016.
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement : Règlement 2016-01 Amendant le règlement 2013-006 sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).
11. Projets de résolution
 - 11.1. Acquisition du lot 5 011 287.
 - 11.2. Acquisition du lot 5 011 157.
 - 11.3. Acquisition des lots 5 011 197 et 5 011 643 selon les termes de la loi sur les compétences municipales.
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2016
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 DPL0L160004 - Demande de lotissement, matricule 1721-53-3174, lot 5011399 du cadastre du Québec;
13. Correspondance –
14. Affaires nouvelles.
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant